

NIVEAU I

DESU « OMNIPRATIQUE CLINIQUE EN ODONTOLOGIE »

Code RNCP :

Code CPF :

COMPOSANTE : ODONTOLOGIE**DUREE**

2 ans

DATE(S)

(cf. programme)

HORAIRES

9H-12h/14h-18h

LIEUCours théoriques en webconférence
Travaux Pratiques à la Réunion**COUT/TARIF**

2 600 €/AN + droits nationaux

ORGANISATION :6 semaines de cours magistraux (net
conférence) et deux semaines de
formation pratique (TP et TD).**SUIVI ET EVALUATION :**

Examen final écrit + soutenance orale

SANCTION DE LA FORMATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE

**PRE-REQUIS ET MODALITES
D'ENTREE EN FORMATION**Titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en
Chirurgie Dentaire ou d'un diplôme
équivalent permettant aux titulaires
d'exercer dans leur pays.Sur dossier (lettre de motivation, CV et
photocopies de diplômes)**OBJECTIFS**

La HAS impose à tout praticien le Développement Professionnel Continu. Tous sont tenus à un maintien à haut niveau des connaissances en odontologie générale.

L'objectif de ce DESU est :

- Approfondir, en les diversifiant, les connaissances cliniques acquises lors de la formation initiale, et lors de la formation continue, conformément aux données actuelles de la science et de l'odontologie.
- Rejoindre le réseau insulaire de prise en charge des enfants et des porteurs de handicap.

PUBLIC

CHIRURGIENS-DENTISTES

PROGRAMME**DESU « OMNIPRATIQUE CLINIQUE EN ODONTOLOGIE »**

Thèmes abordés en 4 UE :

- Odontologie pédiatrique/ODF
- Odontologie prothétique
- Odontologie restauratrice
- Parodontologie

Moyens et Méthodes Pédagogiques

- Cours magistraux
- Travaux Pratiques
- Supports de cours à disposition sur AMETICE

Responsable de la formation

Dr Daniel BANDON

Profil des intervenants :Enseignants universitaires et
professionnels du secteur**Renseignements et inscriptions**christine.zaporogetz@univ-amu.fr
juliette.castronovo@univ-amu.fr**Téléphone :**04 86 13 68 51
04 86 13 68 53**Taux de satisfaction : en cours****Taux de réussite : 100 %****Taux d'insertion : 100 %**

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat.